

Fiche n°17

POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES : FICHES PROFIL DE POSTE

**ENSEIGNANT – COORDONNATEUR D'UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE
(Ulis)**

Etablissement	Collèges ou lycées professionnels comprenant une Ulis
Discipline de poste concernée	Toutes disciplines (enseignants spécialisés du 1 ^{er} ou du 2 nd degré) Une polyvalence est attendue pour pouvoir enseigner à des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en proposant des adaptations.
Intitulé du poste	Coordonnateur d'Ulis
Mission particulière demandée au titulaire du poste	Enseigner aux élèves handicapés orientés vers le dispositif Ulis et mettre en œuvre les projets individualisés les concernant. Les éventuels candidats pourront se reporter aux informations présentées sur le portail académique : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_415182/les-ulis?cid=p1_403142
Création du poste	Postes existants
Nombre d'heures	Heures d'enseignement selon les obligations réglementaires du corps d'appartenance de l'intéressé. Des heures supplémentaires seront attribuées pour les missions de coordination.

Activités	Compétences spécifiques	
	Connaissances particulières	Capacités
Enseigner	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'enseignement dans le cadre des domaines du socle commun, particulièrement en français et en mathématiques • Connaissance des démarches et des méthodes, des modalités de travail différencié et/ou adapté aux besoins des élèves • Connaissances sur le handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs d'apprentissage individualisés, établir des progressions et des programmations, mettre en place des situations d'apprentissage par groupes de projet et groupes de besoin, évaluer dans le cadre du socle commun, rendre compte des progrès et des besoins de l'élève en situation de handicap
Organiser le dispositif collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'environnement d'un EPLE (collège ou lycée professionnel) • Connaissance des partenaires et des ressources • Connaissance de la réglementation relative au handicap et aux aménagements d'examens 	<p>Sous la responsabilité du directeur d'école et/ou du chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la liaison avec les autres enseignants de l'établissement (classes de référence), favoriser et organiser les temps d'inclusion, participer aux conseils de classe et aux ESS • Proposer au directeur et/ou au chef d'établissement les emplois du temps correspondants aux préconisations des PPS des élèves, assurer la liaison avec les familles, les partenaires à l'interne (enseignants, équipe de vie scolaire, AVS-Co et éventuellement AVS-i des élèves de l'Ulis) et à l'externe (parents,

		ERSH, personnes-ressources du SEI), éducateurs, services spécialisés et de soins.
Assurer le suivi du parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des procédures d'orientation (MDPH et Education nationale), connaissance des examens (CFG, brevet) et, en lycée professionnel, CAP et Bac Pro. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le projet personnalisé d'orientation dans le cadre du parcours <i>Avenir</i> : en regroupement Ulis avec les élèves, au sein de l'établissement avec le COP, le médecin scolaire et la direction, à l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales et les partenaires
Assurer un rôle de personne ressource auprès de la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances sur le handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des adaptations qui répondent aux besoins de l'élève